



Sandrine LE FEUR
Députée du Finistère

**Mesdames et Messieurs les Maires du la 4^{ème}
circonscription du Finistère**
**Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux**

Morlaix, le 22 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La crise économique mondiale que nous traversons actuellement a pour principale conséquence l'augmentation du taux d'inflation, se répercutant directement sur les finances de votre commune.

Dès le début de cette crise, nous avons pris un ensemble de mesures qui permet à la France d'être le pays de la zone euro avec la plus faible inflation. Ces efforts vont être maintenus en 2023, le budget de l'Etat que nous avons adopté va permettre à l'ensemble des communes de traverser cette crise économique, exacerbée par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Conscients que certaines communes et intercommunalités sont plus fragiles et se retrouvent en grande difficulté face à la hausse des prix, nous leur apportons un soutien tout particulier.

Notre majorité a ainsi prolongé et amplifié le dispositif d'urgence, « **filet de sécurité** », pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Les communes, qui ont vu leur épargne brute chuter d'au moins 25% et dans le même temps ont vu leurs dépenses d'énergie augmenter significativement de manière à être supérieures de plus de 60% de l'augmentation de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2023, pourront bénéficier d'une compensation à hauteur de 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, gaz et fioul compris, entre 2023 et 2022, et de 60 % de la différence des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Nous avons également reconduit le dispositif dit du « **bouclier tarifaire** », pour permettre à 80% des communes - les plus petites et bien souvent les plus fragiles - de limiter la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité à 15% maximum.

Pour les communes qui ne bénéficieraient pas des tarifs réglementés, nous avons en outre ouvert le **mécanisme d'amortisseur électricité** à toutes les communes de plus de 3500 habitants. Pour les contrats déjà signés comme pour ceux qui le seront d'ici la fin de l'année, l'amortisseur prendra en charge 50% des surcoûts au-delà du prix de référence, défini à 325 €/MWh.

Par ailleurs, afin d'éviter que la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), prévue pour soutenir la compétitivité de nos entreprises et que nous étalons sur deux ans, ne se répercute sur les finances de votre commune, nous avons adopté un **mécanisme de compensation** d'un montant équivalent à la moyenne des produits perçus au titre de la CVAE en 2020, 2021, 2022 et 2023 pour les communes concernées.

De plus, les montants de la CVAE recouvrés en 2022 et qui auraient dû être reversés en 2023, seront alloués au Fonds vert que nous avons créé, destiné à la performance environnementale des collectivités locales et à l'adaptation des territoires.



Enfin, nous avons adopté une hausse de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) de 320 millions d'euros. Initialement prévue à 210 millions d'euros, nous avons souhaité la rehausser afin que 95% des collectivités voient leurs dotations être maintenues ou progresser ; une première depuis 13 ans.

Actuellement examinées au Sénat, certaines mesures pourraient être modifiées. Notre majorité veillera activement et avec détermination à ce que les intérêts des collectivités territoriales soient préservés.

Restant à votre entière disposition pour tout échange ultérieur, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération et en notre pleine mobilisation pour garantir la stabilité financière de nos communes.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Le Feur", is located in the bottom right area of the page.

Sandrine Le Feur
Députée du Finistère